



LE CANADA ET LE RWANDA

CA
EAG
C61
FRE
ADIT
1995

Relations entre le Canada et le Rwanda

- Le Rwanda a acquis son indépendance de la Belgique en 1962, et le Canada entretient des relations diplomatiques avec ce pays depuis 1967. Les programmes d'aide constituent un élément majeur des relations bilatérales.
- Le Rwanda a une ambassade à Ottawa. Le haut-commissaire du Canada à Nairobi, au Kenya, est accrédité auprès du Rwanda à titre d'ambassadeur et continue de représenter le Canada et de rendre compte des événements qui se produisent dans ce pays.
- Les activités du bureau de l'ambassade à Kigali, suspendues depuis l'évacuation du personnel canadien en avril 1994, ont repris en août. Le bureau est présentement géré par un haut fonctionnaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



Politique du Canada face à la situation politique au Rwanda

- La stratégie du gouvernement canadien pour l'assistance au Rwanda en matière de politique et de développement se fonde sur trois éléments : le rapatriement des réfugiés, la reconstruction et la réconciliation politique. Ces efforts visent à accroître la confiance des Rwandais ainsi que leur participation à la reconstruction de leur pays.
- Le Canada a accordé un soutien actif au processus de médiation d'Arusha durant la guerre civile au Rwanda. Il continue de promouvoir les principes énoncés dans les accords d'Arusha comme une base solide pour la réconciliation nationale au Rwanda.
- Le Canada a participé pleinement aux démarches de diplomatie préventive au Rwanda et au Burundi. L'ambassadeur Bernard Dussault a été nommé envoyé spécial pour l'Afrique centrale le 21 juillet 1994; il a entrepris plusieurs missions auprès de gouvernements de cette région et est régulièrement en contact avec l'Organisation de l'unité africaine, les organismes de l'ONU concernés et les gouvernements donateurs. L'ambassadeur Dussault a représenté le Canada à la Commission d'enquête internationale à la suite du massacre perpétré au camp des personnes déplacées de Kibeho le 22 avril 1995.
- La secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique), M^{me} Christine Stewart, a dirigé la délégation canadienne à la Conférence régionale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées dans la région des Grands Lacs africains, qui a eu lieu à Bujumbura, au Burundi, du 15 au 17 février 1995. La Conférence a été convoquée pour tenter de régler le problème des réfugiés, ce qui est essentiel à la stabilité de la région. Elle a mené à l'adoption d'un plan d'action sur les rôles et responsabilités des pays d'origine, des pays d'accueil et de la communauté internationale.

.../2

- Le gouvernement du Canada favorise l'instauration de la règle de droit au Rwanda et le rétablissement du système judiciaire du pays. Il appuie aussi le Tribunal international des Nations Unies pour le Rwanda qui enquêtera sur les crimes contre l'humanité commis dans ce pays et qui traduira les coupables en justice. M^{me} Stewart a annoncé, le 25 mai dernier, une contribution d'un million de dollars au Tribunal.

Maintien de la paix

- Le Canada a participé aux deux missions de maintien de la paix organisées par les Nations Unies dans la région : la mission d'observation des Nations Unies en Ouganda et au Rwanda (MONUOR) et puis la Mission des Nations Unies au Rwanda (MINUAR), dont les effectifs sont plus importants.
- Le Canada a fourni des officiers supérieurs pour commander les forces de la MINUAR, le tout premier étant le major-général Roméo Dallaire. Le major-général Guy Tousignant a assumé cette fonction le 20 août 1994.
- Au cours de l'année dernière, le Canada a fourni à la MINUAR :
 - une équipe de 20 spécialistes et le matériel nécessaire pour rétablir les vols internationaux à l'aéroport de Kigali;
 - une unité de transmissions militaire comptant 350 personnes;
 - une logistique de 80 soldats;
 - une unité de soutien de 40 personnes pour le quartier général de la MINUAR.
- Depuis juillet 1995, un groupe de soutien de 100 personnes (incluant du personnel du quartier général) fait partie d'une mission mixte affectée auprès de la MINUAR.
- Le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé le mandat de la MINUAR jusqu'au 8 décembre 1995.

Aide humanitaire et aide au développement

- Les contributions de l'ACDI au titre de l'aide humanitaire d'urgence à la région ont totalisé plus de 37 millions de dollars en 1994-1995. Ce montant a été transmis à des organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes, à la Croix-Rouge ainsi qu'à des organismes des Nations Unies, dont le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme alimentaire mondial.
- Les premiers efforts humanitaires ont été concentrés sur les réfugiés à l'extérieur du Rwanda; ils sont maintenant davantage axés sur les programmes exécutés à l'intérieur du pays. L'ACDI a fourni une aide à la reconstruction du Rwanda en versant 4,5 millions de dollars au titre du paiement des arrérages de sa dette envers les institutions financières internationales, un autre montant de 5 millions en vue de rétablir les systèmes d'eau et d'électricité à Kigali, et enfin un montant de 500 000 dollars pour de petits projets de développement communautaire.
- L'ACDI a également alloué un montant de 500 000 dollars pour des projets favorisant le respect des droits humains et le développement de la démocratie, ainsi qu'un montant de 500 000 dollars au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour les enfants de la rue et les adolescents non accompagnés. De plus, l'ACDI a versé une contribution de 100 000 dollars au Centre des droits de l'homme des Nations Unies.

- L'ACDI, par le biais de son programme bilatéral, est entrée depuis mars 1995 dans une seconde phase de programmation pour le Rwanda. Les secteurs d'intervention sont principalement le système judiciaire et la réhabilitation sociale. Une dizaine de projets d'une valeur globale approximative de 21 millions de dollars seront élaborés et mis en oeuvre au Rwanda pour la période 1995-1998.
- Des avions des Forces armées canadiennes ont d'abord été envoyés au Rwanda pour aider à évacuer les étrangers; ils ont par la suite transporté de grandes quantités de secours humanitaires. D'avril à septembre 1994, un appareil de type Hercules a livré de l'aide humanitaire et du matériel fournis par des ONG canadiennes et par des organisations internationales, et a transporté du personnel pour le compte d'organismes internationaux.
- De juin à octobre 1994, le Canada a fourni une unité médicale des Forces canadiennes composée de 218 personnes pour aider à pourvoir aux besoins d'urgence des réfugiés rwandais. Les soldats du génie affectés à cette unité ont utilisé deux purificateurs d'eau fournis par le Canada.
- Les Canadiens ont répondu généreusement aux campagnes des ONG; plus de 16 millions de dollars ont été recueillis auprès de donateurs privés. Nombre de Canadiens travaillent pour des organismes et des ONG internationaux au Rwanda et dans les pays voisins.

Aide consulaire

- Environ 200 citoyens canadiens ont été évacués du Rwanda durant la crise d'avril 1994; près de 60 Canadiens, la plupart des employés d'ONG vouées à l'aide humanitaire, sont peu à peu retournés dans ce pays.
- Quatre Canadiens ont été tués au cours de la crise de 1994 et un au début de cette année.
- Les risques de violence demeurant un vif sujet d'inquiétude, il est recommandé aux Canadiens de reporter tout voyage au Rwanda.
- Un système radio permet de communiquer avec les coordonnateurs d'urgence; il est testé fréquemment par l'ambassade du Canada à Kigali.

Mesures d'immigration

- Dès que la violence a éclaté au Rwanda en avril 1994, le service des visas de Nairobi a permis l'admission rapide au Canada de citoyens rwandais menacés par les événements et qui avaient des liens étroits avec le Canada.
- Comme les organisations internationales encouragent le rapatriement des réfugiés rwandais plutôt que leur réétablissement dans un pays tiers, aucun programme spécial pour les réfugiés n'a été créé. Cependant, le service des visas de Nairobi continue d'examiner toutes les demandes qui lui sont soumises par des réfugiés désirant obtenir un parrainage du gouvernement ou de groupes privés.



